GVB INFO

Information à la clientèle du Groupe GVB N° 2 | Août 2018

Risk Management

Assurer ou assumer vous-même : Comment procédez-vous en matière de risques ? Pages 2–5

Sécurité

Protection incendie exhaustive pour le Théâtre de la ville de Berne. Pages 6–7

Fait maison

Conserver soi-même les fruits et légumes du jardin. Pages 8–9

Avec succès

Plusieurs millions de dégâts évités dans une action conjointe. Page 10

Bonjour

L'ambition de la sécurité

La sécurité fait partie de nos besoins élémentaires. Pour nous sentir en sécurité, il faut savoir gérer les risques aussi bien en privé que sur le plan professionnel. Au sein de l'AIB, nous ne nous engageons pas uniquement à assurer ces risques, mais nous aspirons aussi à les éviter dans la mesure du possible, ou tout du moins à les diminuer. C'est pourquoi, outre les activités classiques d'assurance, nous nous engageons résolument en faveur de la prévention. Nous devenons ainsi un prestataire complet sur les questions de sécurité.

« La sécurité équivaut à reconnaître les risques et à agir en conséquence. »

Chacun peut décider par lui-même comment il gère concrètement les risques. Ainsi, la question de la protection contre les effractions est aussi très personnelle : vous apprendrez dans la présente édition ce que le spécialiste de la sécurité Bruno Lüthi, de la police cantonale bernoise, recommande en la matière.

Très bonne lecture.

Ueli Winzenried
Président de la Direction
Assurance immobilière Berne

Thème

Groupe GVB

Comment maîtriser les risques ?

Jouer la sûreté à tout prix ou assumer soi-même certains risques ? Les assurances sont une affaire personnelle : ce dont chacun a besoin pour se sentir en sécurité dépend de nombreux facteurs.

La sécurité fait partie des besoins essentiels des êtres humains. Il y a près de 80 ans, le psychologue américain Abraham Maslow s'est intéressé de manière approfondie aux besoins humains. Il a présenté le résultat de ses recherches sous la forme d'une pyramide encore fréquemment utilisée de nos jours représentant les différents besoins et leur hiérarchie. Il est intéressant de noter qu'immédiatement après sa survie, l'être humain veut se sentir en sécurité. Les besoins sociaux et l'estime de soi ne viennent que plus tard.

Pour Andreas Dettwiler, Directeur de la GVB Assurances privées SA, cette hiérarchie est toujours d'actualité. « Lorsque nous possédons quelque chose, nous éprouvons le besoin de le protéger. » Le principe juridique romain « Damnum sentit dominus » reconnaissait déjà cette réalité : (seul) le propriétaire ressent le dommage. C'est la raison pour laquelle, selon Andreas Dettwiler, le besoin de se prémunir contre des dommages croît conjointement à la quantité de possessions. Un état de fait que l'on observe plus que jamais aujourd'hui : « Dans notre société orientée sur la croissance et le bien-être, seule une minorité de personnes accepte de subir des pertes. La mentalité dominante est souvent celle d'une ‹casco complète›. Les gens veulent se prémunir contre toute éventualité et ne sont plus prêts à assumer une part des risques. » C'est là que la branche des assurances peut rendre service : « Le risque de coups du sort est aujourd'hui facile à maîtriser, heureusement. »

Mia Müller est relativement sûre qu'elle ne sera pas cambriolée.

Elle considère le risque de cambriolage comme **acceptable.**

Pour Mia Müller, il est clair qu'un risque résiduel subsiste. Elle le considère toutefois comme très faible. C'est pourquoi, elle décide **d'assumer elle-même le risque résiduel.**

Mia Müller a lu dans le journal qu'il y aura une recrudescence des cambriolages en automne, au crépuscule. Comment évalue-t-elle le risque ?

La question préoccupe Mia Müller. Elle estime qu'il est tout à fait possible qu'elle se fasse cambrioler. C'est pourquoi, elle veut entreprendre quelque chose à ce sujet. Elle décide d'ajouter un éclairage extérieur près de l'entrée arrière et d'installer des portes et des fenêtres anti-effraction. De plus, elle amène à la banque les bijoux qu'elle a hérités.

Pour Mia Müller, le risque de cambriolage paraît **dans un premier temps inacceptable.** Avec les mesures entreprises, elle a pu réduire aussi bien la fréquence (lumière extérieure/anti-effraction) que le montant potentiel des dommages (banque). Le risque est maintenant devenu **acceptable** à ses yeux.

Comment Mia Müller évalue-t-elle maintenant le risque ?

Mia Müller est consciente qu'il reste un risque résiduel. Comme elle n'est pas prête à l'assumer elle-même, elle choisit de recourir à une **solution d'assurance.**

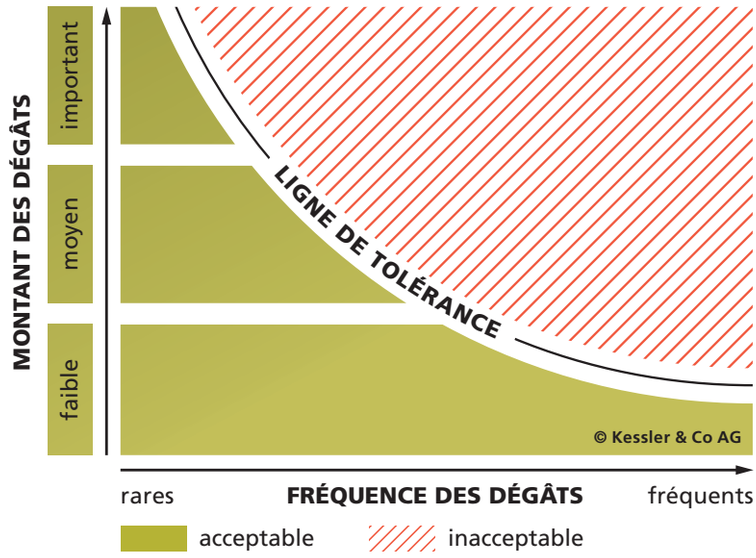

Comment évaluer les risques ?

Certains risques sont très rares, d'autres plus fréquents. Le montant des dégâts est aussi très variable.

Chaque personne décide dans un premier temps si un risque est acceptable ou non à ses yeux. Si un risque se situe dans la zone considérée comme inacceptable, il faut s'efforcer de réduire, par diverses mesures et précautions, la fréquence et/ou la somme des dégâts potentiels. Un risque inacceptable devient ainsi acceptable.

Dans un deuxième temps, il s'agit de déterminer l'ampleur des dégâts potentiels et de définir ainsi les risques comme modérés, accrus ou élevés.

Risques élevés
Des événements graves sont très rares. Ils impliquent toutefois des dommages financiers importants pouvant constituer une menace pour l'existence.

Risques accrus
Des événements de gravité moyenne peuvent se produire occasionnellement et entraînent des dommages d'un montant considérable.

Risques modérés
De petits incidents sans importance surviennent régulièrement, mais le montant des dégâts est la plupart du temps supportable.

Le grand incendie de Londres

Il n'en a pas toujours été ainsi. Le besoin existe depuis toujours de se prémunir, soi-même et sa famille, contre les dangers du quotidien. Mais les assureurs n'ont pas toujours été prêts à assumer les risques de dommages liés à la santé ou aux biens personnels. Autrefois, les gens dépendaient de l'aide des voisins en cas de sinistre. Et tôt déjà, ils se sont constitués en groupes d'intérêt pour se protéger contre les risques particuliers de la vie. En tant que souscripteur, Beat Flückiger, expert en assurances, s'occupe quotidiennement d'évaluation des risques. Il décrit le grand incendie qui a ravagé Londres en 1666 comme un événement important dans la genèse des assurances. « Cette catastrophe, l'une des plus importantes de l'histoire, a réduit en cendres la quasi-totalité de la ville. L'incendie est à l'origine de la première société d'assurance spécialisée dans les dommages liés au feu. »

C'est aussi la crainte des dégâts causés par des incendies qui a conduit à la fondation de l'AIB. Lorsqu'elle a démarré ses activités il y a plus de 200 ans sous le nom d'« Établissement d'assurance incendie du canton de Berne », l'assurance était encore facultative. En 1881, elle est devenue obligatoire. Avec l'arrivée sur le marché de la GVB Services SA et de la GVB Assurances privées SA, le Groupe GVB a pu fournir à partir de 2013 un certain nombre de prestations diverses et d'assurances complémentaires facultatives dans tous les domaines ayant trait à la maison, rendant ainsi davantage de risques calculables.

Que signifie Risk Management ?

On désigne par Risk Management ou management du risque les activités coordonnées liées aux risques. Aussi bien du côté des assureurs que des assurés, il s'agit de déceler, d'analyser, d'évaluer, de limiter et de surveiller les risques. Dans ses activités, l'AIB met l'accent sur la limitation des risques – c'est-à-dire, assurer et restreindre les risques.

Des mesures sont ensuite mises en place en fonction de la nature, du nombre et de l'importance des risques ainsi que d'autres critères. Ceux qui ne veulent pas assumer ces risques eux-mêmes peuvent les assurer ou prendre des mesures pour les contrer.

La propension à prendre des risques est une affaire personnelle

En fonction de son caractère, chaque individu décide s'il veut jouer la sûreté à tout prix ou assumer lui-même certains risques. « La propension à prendre des risques est une chose, explique Beat Flückiger. L'élément important est toutefois la capacité à prendre des risques, c'est-à-dire les pertes financières qu'une personne peut assumer. Et cette valeur dépend fortement de la situation patrimoniale. » Andreas Dettwiler souligne que le fondement d'un agissement responsable est la perception des risques : « La plupart des clients peuvent assumer eux-mêmes sans problème et sans gros sacrifice des dégâts relativement fréquents mais peu coûteux. En revanche, il est essentiel de s'assurer contre des dommages plus importants qui peuvent mettre en péril la survie financière, même s'ils surviennent plus rarement. » Selon lui, font partie de cette catégorie d'assurances permettant de garantir la survie financière : l'assurance obligatoire contre les éléments naturels et les incendies, de même que les assurances facultatives contre les dégâts d'eau, les séismes et l'assurance responsabilité civile immeubles.

Les conséquences d'un cambriolage

D'autres risques, comme les cambriolages, ne mettent pas en danger l'existence financière. Mais une effraction peut causer des dégâts importants au bâtiment ou à certaines parties du bâtiment. « Souvent, les cambrioleurs détruisent le mobilier ou sprayent les murs », explique Beat Flückiger. S'y ajoute le traumatisme psychique que subissent les victimes. Beaucoup de personnes touchées ont de la peine à surmonter ce traumatisme et souffrent d'angoisse et d'un sentiment d'insécurité. Il est donc important de se préoccuper aussi de la question de la protection contre les effractions. ■

Une assurance ciblée

Lorsqu'un cambrioleur cause des dégâts à un bâtiment, ceux-ci ne sont pas couverts par l'assurance immobilière obligatoire. Avec son assurance complémentaire facultative **GVB Casco,** la GVB Assurances privées SA offre une protection optimale. L'assurance prend en charge les dégâts aux biens immobiliers (portes fracturées, fenêtres ou stores endommagés), aux vitrages (fenêtres ou portes), aux plans de cuisson vitrocéramiques, aux lavabos et serrures. De plus, les frais des mesures immédiates, des réparations et des pièces de rechange, ainsi que ceux du versement d'un intérêt sur l'indemnité, sont également couverts. Ne sont pas couverts, en revanche, les dégâts aux objets mobiles tels que les meubles.

Pour plus d'informations :
www.gvb.ch/fr/casco

Informations

« On accorde trop peu d'importance à la protection contre les effractions. »

Bruno Lüthi est le chef de service du conseil en matière de sécurité de la police cantonale bernoise. En tant que Risk Manager of Technical Safety, il travaille depuis 17 ans dans le domaine du conseil en matière de sécurité et fait partie de la commission Sécurité et habitat Suisse.

Monsieur Lüthi, des cambriolages se produisent encore et toujours. Comment améliorer la sécurité ?
La sécurité peut être optimisée par des mesures organisationnelles, architecturales ou électroniques. Une fois les besoins définis, on fixe des objectifs de protection et on planifie les mesures adéquates. Les particularités locales et régionales sont aussi importantes. Il faut avoir une vision globale, car le moindre point faible peut avoir un impact négatif sur tout le concept sécuritaire.

Par où les cambrioleurs ont-ils tendance à entrer ?
Principalement par les fenêtres ou portes du rez-de-chaussée. Les endroits qu'ils privilégient sont ceux où il n'y a aucun contrôle social et où la visibilité est restreinte de l'extérieur. Dans le cas des maisons individuelles, par exemple, les haies, clôtures ou portes-fenêtres reculées permettent aux malfrats de se mettre à l'abri des regards.

Comment mieux protéger sa maison ?
D'une manière générale, on accorde trop peu d'importance à la protection contre les effractions dans les constructions en Suisse. Cela est dû au fait qu'il n'y a pas de dispositions légales dans ce sens. Parce que les produits liés à la sécurité sont chers, on installe souvent des éléments standard sans valeur ajoutée en termes de dissuasion.

Et de tels éléments standard ne sont pas sûrs ?
Notre expérience nous a montré que des portes et fenêtres standard peuvent être ouvertes en quelques secondes. Contrairement aux éléments anti-effraction qui résistent bien plus longtemps. Un temps précieux dont est privé le cambrioleur.

La sécurité peut donc être améliorée par des mesures architecturales ?
Oui, la protection contre les effractions est planifiable. Pour toute construction, transformation ou rénovation, il vaut la peine de s'adresser à des spécialistes afin de faire établir un concept de sécurité. Nous-mêmes, les conseillers en matière de sécurité de la police cantonale bernoise, nous tenons volontiers à disposition pour donner des renseignements.

Que recommandez-vous concrètement ?
Dans les appartements situés au rez-de-chaussée, tous les éléments accessibles tels que les fenêtres, portes ou portes-fenêtres, devraient être sécurisés. À partir du premier étage, nous recommandons des portes anti-effraction de classe de résistance RC3 (DIN EN 1627). Les normes RC définissent la classe et le temps de résistance. Il faut penser également aux entrées secondaires. Les cambrioleurs peuvent aussi entrer dans un bâtiment par le local à vélos ou le garage. Dans les appartements loués, il faut l'accord du propriétaire pour faire des travaux. Ce sont normalement les locataires qui assument les frais et ils ont en principe l'obligation de restituer l'objet dans son état d'origine.

Et comment se comporter en cas de cambriolage ?
La sécurité est une question de solidarité. C'est pourquoi, la police cantonale bernoise recommande d'une manière générale une « vision ouverte ». En cas de suspicion d'effraction, il faut éviter d'entrer dans le bâtiment et alerter immédiatement la police via les numéros d'urgence 117 ou 112. Pour des questions de sécurité, il convient d'éviter toute confrontation avec les malfaiteurs.

Merci pour cet entretien intéressant et très instructif. ■

Combien coûte un système d'alarme ?

Pour calculer le coût de votre système d'alarme et demander une offre sans engagement :
www.infomaison.ch/alarme-anti-effraction

Informations complémentaires sur la protection contre les effractions :
www.infomaison.ch/protection-antivol
www.cambriolage.police.be.ch

Engagement

Groupe GVB

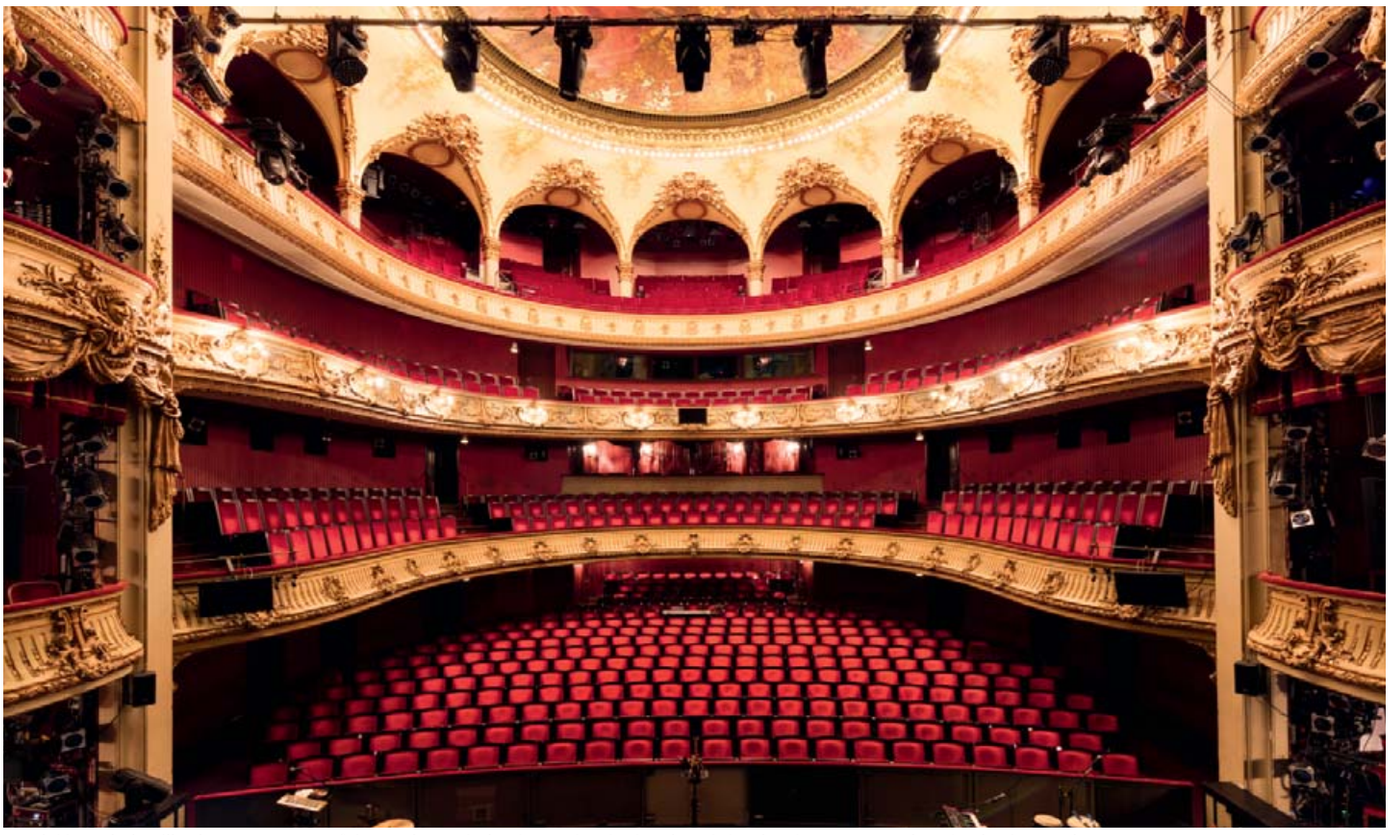

Le Théâtre de la ville de Berne s'est refait une beauté : la rénovation intégrale a été achevée au terme de près de six ans de travaux.

Lever de rideau sur un théâtre sécurisé

La rénovation du Théâtre de la ville de Berne passe pour l'une des meilleures réalisations de son genre. La GVB Services SA y a aussi participé : *SafeT Swiss* assure une protection incendie exhaustive et une sécurité d'exploitation élevée.

La « Neue Zürcher Zeitung » (NZZ) a qualifié la rénovation du Théâtre de la ville de Berne de « très grand coup », ajoutant qu'elle serait à l'avenir une « référence pour la réfection d'autres théâtres ou salles de concert du tournant du siècle ». Depuis fin 2016, les spectacles ont repris dans ce théâtre érigé en 1903. Mais la rénovation n'a été définitivement achevée que fin août 2018, au terme de près de six ans de travaux. Des nouveaux sièges offrent désormais davantage de confort aux spectateurs. Le nouveau concept de protection incendie de *SafeT Swiss*, un sous-domaine de la GVB Services SA, est destiné à assurer la sécurité de l'exploitation, surtout pendant les représentations où jusqu'à 900 personnes peuvent se trouver en même temps dans le bâtiment. *SafeT Swiss* avait remporté l'appel d'offres public pour les travaux de protection incendie.

« Un lourd défi »

Peter Rothenbühler, spécialiste en protection incendie chez *SafeT Swiss*, était le chef de projet responsable de l'ensemble de la planification et de l'exécution du nouveau concept de protection incendie. Il s'agissait d'un projet très dynamique « que nous avons dû adapter en permanence et pour lequel il a fallu trouver des solutions particulières ». D'une part, les exigences en termes de sécurité étaient particulièrement élevées en raison du grand nombre de personnes. D'autre part, il fallait tenir compte de l'aspect historique du bâtiment et des contraintes spatiales. « Dans un tel bâtiment, chaque pièce ou coin libre sont utilisés pour stocker des costumes, des accessoires ou autre matériel, ce qui bloque souvent les voies d'évacuation ou les portes. Lors de la planification, nous avons été particulièrement

attentifs à ce point », explique le spécialiste en protection incendie.

Un dispositif de pulvérisation efficace

Dans le cadre des travaux de rénovation, les voies d'évacuation ont été optimisées et des installations existantes remplacées. Un dispositif efficace de désenfumage a ainsi été installé au niveau de la scène et des spectateurs. Il veille à ce que la fumée ne se propage pas trop rapidement dans les locaux et qu'il reste ainsi suffisamment de temps en cas d'incendie pour évacuer les lieux en toute sécurité. De plus, les anciens systèmes d'extinction de type « déluge » des années 1960 ont été remplacés par un dispositif de pulvérisation moderne autour de la scène. Ce dernier utilise l'eau d'extinction de manière bien plus ciblée et efficace.

Les spectateurs, mais aussi les collaborateurs, peuvent désormais se sentir en sécurité. Et rien ne s'oppose plus à des représentations théâtrales réussies. ■

Participez !

Nous tirerons au sort 50 × 2 billets pour les représentations de **Così fan tutte** de Wolfgang Amadeus Mozart et **La Bohème** de Giacomo Puccini au Théâtre de la ville de Berne. D'autres informations sur le concours des lecteurs se trouvent en page 12.

De la lutte contre les incendies à la recherche sur le climat

Chaque bien immobilier du canton de Berne est assuré auprès de l'AIB. Elle fait ainsi partie des institutions les plus célèbres du canton. Et ce depuis plus de 200 ans.

Le livre nouvellement paru « Die Gebäudeversicherung Bern im Wandel der Zeit » (existant seulement en allemand) retrace l'évolution de l'AIB d'un simple établissement d'assurance incendie à un groupe d'entreprises moderne dans un large contexte. Des auteurs célèbres y abordent des questions qui ont influencé de manière décisive l'essence même du Groupe GVB.

Avec des articles d'Adrian Altenburger, de Christine Bähr-Zehnder, d'Anne-Marie Dubler, de Karin Frick, Matthias Holenstein, d'Oscar A. Kambly, de Beat Kappeler, Dieter Schnell et Thomas Stocker.

Intéressé(e) ? Alors, commandez dès aujourd'hui votre exemplaire personnel au prix exceptionnel de **CHF 29.90** (frais de port inclus) en ligne via **www.gvb.ch/histoire** ou au moyen du coupon-réponse annexé.

Maisons individuelles d'hier et d'aujourd'hui

Dans le livre nouvellement paru « Die Gebäudeversicherung Bern im Wandel der Zeit » (existant seulement en allemand), un chapitre est dédié à l'histoire de la maison individuelle. Un article qui figure également dans l'édition de cette année de la publication « Les plus beaux aspects du canton de Berne ». La présente édition montre quelques exemples remarquables de maisons individuelles dans le canton, allant de villas contiguës du XIXe siècle en ville de Berne à une villa ludique de 2007 à Muri.

En bref

30 000 tresses dominicales tirées au sort

Grâce aux résultats réjouissants de l'exercice 2017, les clientes et clients de l'AIB ont pu bénéficier une nouvelle fois d'une participation à l'excédent. 30 millions de francs leur ont ainsi été crédités sous la forme d'une réduction de près de 15 % sur la prime annuelle 2019. De plus, 30 000 bons pour une tresse dominicale et 20 bons pour un brunch ont été tirés au sort. L'AIB tient à féliciter chaleureusement les heureux gagnants. Et en guise de consolation pour ceux qui n'ont pas eu de chance : la recette de ©swissmilk pour réussir soi-même une tresse dominicale parfaite. ■

Plus d'informations :
www.gvb.ch/tresse

Joschka Fischer au SwissECS

Avec l'Accord de Paris sur le climat et la Stratégie énergétique 2050, des stratégies ont été fixées pour un futur plus durable. En coopération avec les autorités et les entreprises, les technologies nécessaires doivent maintenant être mises en œuvre au quotidien – par exemple, dans le domaine des transports ou de la mobilité. Le 12e Swiss Energy and Climate Summit du 19 septembre 2018 au Kursaal de Berne constitue à cet effet un Forum de qualité. La manifestation donnera lieu, comme d'habitude, à des interventions de conférenciers renommés – avec notamment celle de l'ancien ministre des Affaires étrangères allemand, Joschka Fischer. ■

Plus d'informations :
www.swissecs.ch

Maison et Jardin

GVB Services SA

Fait maison !

L'histoire se répète chaque année : à la fin de l'été, les tomates, courgettes et cerises sont toutes mûres en même temps. Et que faire de tous ces délicieux produits de notre jardin ? Les mettre en bocal, les sécher, les conserver ! Nous vous expliquons à quoi vous devez faire attention.

Un stock de délicieux bocaux de fruits ou de légumes faits maison permet de varier les menus en hiver – et ceux qui les mettent eux-mêmes en bocal savent aussi ce qu'ils mangent. Si certains fruits et légumes sont très faciles à stocker, d'autres doivent de préférence être mis en bocaux, macérés ou séchés.

Quelques conseils pour la conservation

Destination : la cave !

Les légumes doivent être conservés idéalement dans une cave bien aérée, à haute hygrométrie et à des températures entre 2 et 8° C. Les carottes et le céleri se conservent bien dans le sable. Les pommes de terre peuvent être empilées en vrac les unes sur les autres. Pour stocker l'ail et les oignons, les corbeilles sont ce qui convient le mieux. Vous pouvez encore suspendre le chou dans des filets accrochés au plafond ou emballer le chou chinois et les endives dans du papier et les placer à la verticale dans des caisses. Pour tous ceux qui n'ont pas de cave appropriée, des boîtes en polystyrène constituent une alternative intéressante : il suffit de quelques trous d'aération et les fruits et légumes peuvent être conservés sur le balcon. **www.infomaison.ch/conservation**

Quelques conseils pour la mise en bocal

Stériliser correctement les bocaux

Avant de les remplir, les bocaux doivent être stérilisés. N'utilisez que des récipients en verre dur – de vieux bocaux de confiture conviennent aussi s'ils sont intacts et dotés d'un couvercle qui ferme bien. Nettoyez les bocaux et couvercles à l'eau chaude avec du produit vaisselle. Les bocaux ouverts doivent ensuite rester dix minutes au four à 180° C. Laissez-les ensuite refroidir dans le four fermé. Entre-temps, vous pouvez cuire des fruits ou légumes frais et les mettre encore chauds dans les verres préparés. Il suffit maintenant de les refermer hermétiquement et vos délicieuses préparations sont en bocal. **www.infomaison.ch/mise-en-bocal**

Quelques conseils pour le séchage

Sécher sans déshydrateur

Un déshydrateur est le meilleur moyen de faire sécher des fruits ou légumes. Mais si vous ne voulez pas investir dans un tel appareil ou économiser du courant, vous pouvez aussi les sécher à l'air libre. Il faut un endroit ensoleillé, chaud et sec, une nappe et un filet pour protéger les aliments à sécher des oiseaux et des insectes. Étaler les tranches de fruits ou de légumes sur la nappe – le soleil et le vent se chargent du reste. Goûtez de temps en temps pour voir si vos délicieux produits du jardin sont secs. **www.infomaison.ch/sechage**

Quelques conseils pour la macération

Bien plus que cornichons et Cie

Macérer les aliments dans un liquide approprié permet non seulement de les conserver, mais aussi de leur donner du goût. Les légumes sont souvent macérés avec des herbes aromatiques dans un bain de vinaigre bouilli, d'eau salée ou d'huile – pour les fruits, ce sera plutôt de l'eau sucrée. Laissez aller votre imagination : outre les cornichons au vinaigre très connus et appréciés, il est aussi possible de faire des conserves de fenouil, d'oignons, de betteraves, de courge et de bien d'autres fruits et légumes. Tentez vos propres expériences ! **www.infomaison.ch/maceration**

Un cas pour l'AIB

Groupe GVB

Plusieurs millions de dégâts évités dans une action conjointe

Un incendie dans un silo de bois a posé de gros défis à l'équipe d'intervention. Grâce à divers services de l'AIB, le feu a pu être maîtrisé et des dommages plus graves ont été évités.

Le 1er mars 2018 à 15 h 15, une alerte incendie a retenti dans la centrale d'intervention régionale de la police cantonale bernoise. L'entreprise de menuiserie Stuberholz à Schüpfen signalait un feu dans l'un de ses silos remplis de copeaux de bois et de sciure. En dépit des efforts intenses des sapeurs-pompiers locaux, l'incendie n'a pu être maîtrisé. C'est pourquoi, l'inspecteur des sapeurs-pompiers d'arrondissement responsable a fait appel dans le courant de la soirée à l'Inspectorat des sapeurs-pompiers de l'AIB.

Un incendie complexe

C'est Hansueli von Arx qui était de service ce soir-là ; arrivé sur place peu après, il a discuté avec les responsables de la marche à suivre. Ils ont compris rapidement qu'ils avaient affaire à plusieurs problèmes : « Les copeaux de bois formaient une masse relativement compacte. Il était donc difficile d'accéder au foyer de l'incendie à l'intérieur du silo. Et il y avait aussi le risque d'une explosion de poussières », explique Hansueli von Arx. L'eau constituait un autre problème : « L'eau allait faire gonfler les copeaux qui, à leur tour, feraient pression sur les murs. Les fondements risquaient ainsi d'être surchargés et il y avait même un risque que le silo s'effondre. »

Une intervention complexe : les pompiers ont dû évacuer près de 40 tonnes de copeaux de bois du silo en raison de l'incendie.

50 tonnes d'eau d'extinction

Pour éviter une telle catastrophe, un spécialiste en statique devait venir évaluer la charge que pouvait supporter le silo. Hansueli von Arx s'est donc adressé à Rolf Krieg, responsable du suivi technique des clients au sein de l'AIB. Celui-ci s'est souvenu qu'une personne au Service d'inspection de l'AIB était au bénéfice d'une telle formation. C'est ainsi qu'Ueli Schlunegger est également arrivé sur place une heure plus tard. Au moyen des plans de construction et des rapports d'experts disponibles, le spécialiste en protection incendie a calculé que 50 tonnes d'eau au maximum pouvaient être pompées dans le silo. « Malgré l'heure tardive, cet appel m'a réjoui. J'ai trouvé passionnant de pouvoir assister à une intervention de pompiers et apporter mon aide », se souvient Ueli Schlunegger.

Une collaboration exemplaire

27 heures plus tard, le feu était éteint. Nik Stuber, Directeur de l'entreprise de construction Stuberholz, est soulagé : « Je suis heureux que rien de plus grave ne soit arrivé. La halle de production et les bâtiments avoisinants sont intacts et des dommages se chiffrant à plusieurs millions de francs ont pu être évités. Nous avons vraiment eu de la chance. » Les services de l'AIB impliqués sont eux aussi satisfaits de l'issue de l'incident. La collaboration a parfaitement fonctionné au-delà des limites des différents services. ■

Chauds et néanmoins sûrs : les appareils de chauffage à infrarouge sont la meilleure alternative aux radiateurs chauffants à gaz, selon l'expert en protection incendie Dejan Trifunovic de l'AIB.

Attention aux radiateurs à gaz !

Lorsque les températures chutent le soir, des dispositifs de chauffage mobiles sont souvent utilisés sur les terrasses et dans les jardins. Dejan Trifunovic, expert en protection incendie de l'AIB, explique leurs avantages et leurs inconvénients et les précautions à prendre en les utilisant.

En mars 2018, un accident dans le quartier du Flühli à Lucerne a provoqué un certain émoi. Lors d'une fête d'anniversaire, neuf personnes ont dû être hospitalisées suite à une intoxication au monoxyde de carbone due à deux radiateurs chauffants utilisés de manière inadéquate dans un garage. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas unique.

Dangereux et nocifs pour l'environnement

Les radiateurs chauffants ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur – et en maintenant une distance suffisante avec tout matériau inflammable. Comme ils fonctionnent au gaz, il y a danger d'intoxication au monoxyde de carbone si l'apport en oxygène est insuffisant. Et ce qui est particulièrement insidieux : l'intoxication a lieu de manière sournoise et, mis à part un sentiment de fatigue et de nausée, sans que les personnes ne s'en aperçoivent. Utiliser des radiateurs chauffants est cher, car ce sont de gros consommateurs de gaz. De plus, ils sont très nocifs pour le climat en raison de leurs émissions de CO_2.

Les radiateurs soufflants ou convecteurs électriques qui réchauffent l'air ambiant et le répartissent dans la pièce sont très gourmands en électricité. Et pourtant, ils sont bien moins performants que des radiateurs chauffants à l'extérieur. Par ailleurs, ils ne conviennent pas aux personnes souffrant d'allergies, en raison des particules de poussière qu'ils font tourbillonner.

Alternative : appareils à rayonnement infrarouge

Les appareils de chauffage à infrarouge sont plus respectueux de l'environnement, plus sûrs et plus pratiques. Ils peuvent être utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur et réchauffent non seulement l'air ambiant, mais aussi les gens et objets dans leur périmètre de rayonnement. Ils ne provoquent pas de risque d'incendie particulier. La chaleur se fait sentir dès le moment où l'appareil est enclenché et ils peuvent aussi être utilisés par les personnes allergiques. Ces radiateurs fonctionnent à l'électricité. Une utilisation en plein air implique, pour les chauffages à infrarouge et les radiateurs soufflants, qu'ils aient été testés pour une utilisation à l'extérieur avec au moins le code de protection IPX4.

« Des accidents avec radiateurs à gaz peuvent être mortels. »

Peu importe la variante choisie, il convient toujours de lire le mode d'emploi avant utilisation. Si les appareils étaient utilisés avec la précaution qui s'impose, des accidents tragiques comme celui du Flühli pourraient être évités. ■

Produit mis à disposition par ecofort SA.

Éditeur
Groupe GVB :
– Assurance immobilière Berne (AIB)
– GVB Assurances privées SA
– GVB Services SA

© GVB 2018

Rédaction
Division Communication
Anja Méroz (responsable)
Linda Zampieri
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 0800 666 999
kommunikation@gvb.ch
www.gvb.ch

GVB
Nous assurons votre bâtiment.

Service

Assurance immobilière Berne

Concours des lecteurs

Comment appelle-t-on les activités coordonnées liées aux risques ?

A Risk Coordination
B Risk Activities
C Risk Management

Participation

Cochez la bonne solution sur le coupon-réponse et choisissez votre date de spectacle. Vous pouvez aussi saisir la solution et la date de votre choix sur www.gvb.ch/concours. Le délai de participation est fixé au 30 septembre 2018.

50 × 2 billets pour le Théâtre de la ville de Berne seront tirés au sort parmi tous les envois. Les gagnants du concours seront notifiés par écrit d'ici au 19 octobre 2018 et acceptent que leur nom soit publié. Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Les prix ne sont pas versés en espèces. Les collaborateurs du Groupe GVB ne peuvent pas participer au concours. Les coordonnées peuvent être mises à la disposition des sociétés du Groupe GVB à des fins de marketing.

Notre centre clientèle : toujours à votre disposition

Contact
Numéro gratuit : 0800 666 999
Courriel : info@gvb.ch

Heures d'ouverture
En cas d'urgence, le centre clientèle est joignable 24 heures sur 24. Si vous avez besoin de conseils, si vous avez changé ou allez changer d'adresse, ou si vous avez d'autres questions, nous sommes à votre disposition pendant nos heures d'ouverture.

Du lundi au jeudi : 07 h 30 - 12 h 00
13 h 15 - 17 h 30
Vendredi : 07 h 30 - 12 h 00
13 h 15 - 17 h 00

Conseil
Veuillez indiquer votre numéro de contrat quand vous nous contactez. Votre requête pourra ainsi être traitée plus rapidement.

www.gvb.ch/centreclientele

Vos questions, nos réponses

Qui peut consulter les données de mon bien immobilier ?

En tant que propriétaire, vous avez droit en tout temps de demander les données concernant votre bâtiment. Comme pour d'autres renseignements, vous devez toutefois vous identifier sans équivoque. Au moyen d'une procuration ou d'une confirmation écrite, vous pouvez par ailleurs autoriser d'autres personnes à visionner vos données. Important : l'autorisation doit nous être parvenue au préalable.

En tant que propriétaire d'appartement, puis-je conclure une assurance en cas de séisme ?

Oui, avec le produit d'assurance **GVB Terra Étage** de la GVB Assurances privées SA, vous pouvez protéger intégralement votre propriété par étage contre les dégâts dus à des séismes. Si d'autres propriétaires en PPE sont également intéressés par une telle assurance, il est judicieux de former une communauté et de conclure conjointement une assurance. ■

Note de la rédaction

La prochaine édition de GVB Info paraîtra déjà fin mars 2019. Avec, comme d'habitude, des articles édifiants et passionnants à lire.